

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE A LA RENTREE 2020

Nous espérons que les vacances ont été reposantes et vous avez pu vous ressourcer après une année si particulière.

La rentrée approche à grands pas et cette note a pour but de vous préciser l'organisation scolaire pour votre enfant à la rentrée 2020. Elle s'appuie sur les prescriptions définies dans le protocole sanitaire mis à jour le 26 août 2020.

Votre enfant aura classe tous les jours aux horaires prévus dans le règlement intérieur.

L'ACCUEIL DES ELEVES

L'arrivée à l'école

L'accès des accompagnateurs doit se limiter au strict nécessaire. Ils ne pourront pas accéder à la cour de l'école. Les élèves seront accueillis dans la cour de l'école, seuls.

Le port du masque (pour les enfants de plus de 11 ans et les adultes) est obligatoire (cf. arrêté du 26 août 2020) :

- ⇒ Dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles.
- ⇒ Aux emplacements situés sur la voie publique correspondant aux arrêts et stations desservis par les véhicules de transport scolaire.

Le départ de l'école

Comme pour l'arrivée à l'école, nous vous demanderons de respecter les mêmes précautions.

LA PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

En cas de survenue de symptômes à la maison, évoquant un covid 19 de votre enfant ou d'un membre de la famille, nous vous demandons de bien vouloir garder votre enfant à la maison, de prévenir l'école et de consulter votre médecin.

En cas de survenue de symptômes évocateurs à l'école (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, avec ou sans fièvre, Il sera isolé dans une pièce avec un masque.

Vous serez contactés aussitôt par l'école pour venir chercher votre enfant. Dans cette éventualité, vous veillerez à bien **actualiser vos coordonnées téléphoniques**.

Il vous sera rappelé la procédure à tenir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant pour procéder à un test.

Le médecin de l'éducation nationale sera prévenu pour procéder à une analyse des contacts de votre enfant.

En cas de test positif de votre enfant, des dépistages pourront être organisés au sein de l'école selon les modalités définies par les autorités sanitaires.

VOTRE ROLE A NOS COTES

Votre rôle actif à nos côtés dans la prévention (prise de température, explication et respect des gestes barrières, maintien au domicile d'un enfant présentant des symptômes) et le signalement de tout symptôme suspect sur votre enfant ou un membre de votre famille reste essentiel. Pour rappel, la température doit être inférieure à 38°C.